

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

PRESENTATION DU  
RAPPORT 2018 DE  
LA SITUATION EN  
MATIERE D'EGALITE  
FEMMES-HOMMES

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Guillaume ROUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190329-D27-19-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT 2018 DE LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-1-2 et D 2311-16,

**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,

**VU** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

**VU** le rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

**CONSIDERANT** que le présent rapport dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

**CONSIDERANT** la présentation pour information du présent rapport au Comité technique le 12 mars 2019,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le rapport ci-annexé,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget relatif à l'exercice 2019.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre des membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 MARS 2019**
- et de son affichage le **02 AVR. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

<b>Délibération votée par :</b> <b>Voix pour : 32</b> <b>Voix contre</b> <b>Abstentions</b> <b>NPPV</b>
---

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190329-D27-19-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019
---